



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 4 octobre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, PUJOL, DAVID, DELEPAUX, SEGURA

Pouvoirs :

Mr CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mr MONS a donné POUVOIR à Mr SOULIER
Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr DELEPAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BONNIN, CAVOLI, DE SAINT ROMAIN, MARTINERIE, URIOT, MARTINERIE, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

DELIBERATION N°2022041004 : MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE « GRANDE ROUE »

Les achats d'Arcachon Expansion doivent respecter les grands principes fondamentaux de la commande publique à savoir, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Une annonce est parue à l'échos judiciaires Girondins pour la venue de la grande Roue précisant une date limite de réception des offres le 16 septembre 2022.

1/Parution Echos judiciaires Girondins :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la venue d'une grande roue sur la Place Peyneau d'Arcachon du Lundi 3 octobre 2022 au 17 novembre 2022 montage et démontage compris (Exploitation du 8 octobre au 13 novembre 2022 inclus).

➤ Aucune candidature reçue

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour la grande Roue la SARL VATONNE.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. LUMMEAUX** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER la délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 4 octobre- 2022

Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

